



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2542

Création du Prix Citoyens du patrimoine – Adoption du règlement

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2542 - CREATION DU PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE – ADOPTION DU REGLEMENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En mars dernier se sont tenus à l'Hôtel de Ville de Lyon les premiers *Rendez-vous du patrimoine* organisés à l'initiative de la délégation au patrimoine. Cette rencontre avait pour objectif de mettre en relation les nombreux acteurs locaux, personnes individuelles et associations, qui œuvrent à la connaissance, la protection et la sauvegarde mais également à la mise en valeur du patrimoine. Ces derniers ont eu l'occasion d'échanger et de s'informer sur leurs pratiques mutuelles et les outils à leur disposition.

C'est ainsi plus de 200 personnes qui se sont réunies en présence des représentants des institutions locales, du Directeur général de l'UNESCO pour la culture et du Secrétaire général de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM). Cette dynamique de réseau appelle à être poursuivie en renouvelant régulièrement ce temps de rencontre, d'échange et de partage. Il convient également d'exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon envers les citoyennes et les citoyens qui, par leurs initiatives individuelles ou collectives, œuvrent à la défense et à la valorisation du patrimoine.

Dans cette perspective, la Ville de Lyon se propose de créer le Prix « Citoyens du patrimoine » destiné à mettre en valeur les initiatives de la société civile lyonnaise dans le champ du patrimoine.

Trois objectifs principaux sont recherchés et permettent de fonder les critères de choix :

- exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon ;
- soutenir les initiatives locales ;
- donner de la lisibilité aux acteurs locaux et à leurs actions conduites sur le territoire de la ville.

Les candidats éligibles sont les associations légalement constituées, fondations, particuliers et entreprises, dont le terrain d'action est situé sur le territoire de Lyon.

Il est proposé de composer un jury de 7 membres comprenant :

- M. l'Adjoint délégué au patrimoine de la Ville de Lyon ou son représentant, président du jury ;
- un représentant de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon et un représentant de la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon ;
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- un représentant du monde associatif ;
- une personnalité qualifiée issue du milieu du patrimoine ;
- une personnalité qualifiée issue du milieu du tourisme.

Le jury sera appelé à examiner les candidatures au regard des critères suivants :

- la dimension participative, citoyenne et solidaire ;
- le souci de la sensibilisation du public ;
- l'originalité ;
- l'innovation dans les pratiques de restauration, conservation ou mise en valeur (utilisation de nouveaux outils, du numérique,...) ;
- l'attention portée aux partenariats avec d'autres acteurs ;
- le recours à des modes de financement alternatifs (mécénat, crowdfunding,...)

Le prix « Citoyens du patrimoine » est doté de 5 000 € par année au maximum. Cette somme sera attribuée en tout ou partie au lauréat ou répartie entre les lauréats à la discrétion du jury.

Le règlement, joint au rapport, précise les modalités du prix « Citoyens du patrimoine ».

L'objectif est de mettre en œuvre le plan de communication et de lancer l'appel à candidature en décembre 2016 pour une remise du ou des prix de la première édition lors des *Rendez-vous du patrimoine 2017*.

Vu ledit règlement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La création du prix « Citoyens du patrimoine » est approuvée.
2. Le règlement du prix « Citoyens du patrimoine » est approuvé.
3. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits en 2017 à la Direction des Affaires Culturelles, programme PATRIMOIAC, opération SOUTPATR, chapitre 011, fonction 30, nature comptable 6714.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN